

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE L. O. TAILLON,

PREMIER MINISTRE ET TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

A

L'Assemblée Législative de Québec,

VENDREDI, LE 21 DECEMBRE 1894.



QUÉBEC :
IMPRIMÉ AU "MORNING CHRONICLE."

1894.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE L. O. TAILLON,

PREMIER MINISTRE ET TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

A

L'Assemblée Législative de Québec,

VENDREDI, LE 21 DECEMBRE 1894.

MONSIEUR L'ORATEUR,

Les comptes publics de cette province pour l'exercice finissant le trente juin 1894, et le budget pour l'exercice qui commencera le premier juillet 1895, ont été mis devant la Chambre et distribués aux membres du corps législatif dès les premiers jours de la session. En regard des prévisions budgétaires pour l'année financière 1895-96, se trouve un état des sommes requises pour l'exercice en cours. De sorte que l'on connaît maintenant d'une manière certaine, comment ont été employés les crédits votés pour l'an dernier, et, approximativement, quelles seront les dépenses de l'année courante et celles de l'année prochaine.

Il me reste à compléter les renseignements que la législature et la province ont le droit d'attendre.

Dans son discours sur le budget, prononcé devant cette Chambre le 5 décembre dernier (1893), l'hon. M. Hall a donné le tableau des recettes, des dépenses, et de l'écart entre les unes et les autres, pour les exercices 1889-90, 1890-91, 1891-92, et 1892-93. Comme ce tableau comparatif peut être utile à ceux qui veulent se rendre compte de la marche de nos affaires, je le conserverai, en y ajoutant les mêmes renseignements pour l'exercice 1893-94. On le trouvera annexé à mon discours. (Etats A et B). Cette comparaison fait voir que depuis que nous avons pris l'administration, nous avons notablement amélioré la situation financière, en diminuant les dépenses (ordinaires et extraordinaires) et en augmentant le revenu en proportion des besoins créés par nos prédécesseurs. C'est l'accomplissement d'une promesse et d'un devoir impérieux.

1893-94.

Lorsque le trésorier de la province a annoncé que le déficit de l'exercice 1892-93 n'était que de \$24,828.00, que les revenus ordinaires, pour cet exercice, y compris le produit des impôts établis en 1892, avaient excédé de \$432,395.73 les dépenses ordinaires proprement dites, et que cet excédant avait acquitté une grande partie des dépenses extraordinaires, telles que édifices publics et remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer, on a d'abord prétendu, dans certains quartiers, que cet exposé manquait de sincérité ; ensuite on s'est mis à dire que cet état de choses, tout-à-fait satisfaisant, n'avait pas un caractère de permanence ; puis, plus tard encore, on a voulu profiter de ce que l'exercice 1893-94 se soldait par un déficit apparent de \$230,202.28, pour accuser l'administration de négligence dans la perception du revenu et d'une trop grande libéralité dans les dépenses. Cette défiance et ces accusations sont injustes ainsi que je vais le démontrer à l'instant.

Examinons l'état des recettes et des dépenses pour l'exercice 1893-94.

ETAT C.
RECETTES.

	1890-91	1891-92.	1892-93.	1893-94.
Puissance du Canada.....	\$1,278,952 80	\$1,278,952 80	\$1,278,952 80	\$1,278,376 11
Terres de la Couronne.....	742,544 82	684,006 98	990,937 67	905,163 96
Timbres judiciaires.....	175,972 20	169,128 20	174,940 10	184,245 00
do d'enregistrement.....	17,650 90	17,928 90	18,044 65	18,006 05
Fonds de bâtisses et des jurés.....	16,598 75	23,638 32	21,772 48	24,596 46
Honoraires judiciaires.....	4,610 82	10,267 92	10,333 34	11,495 70
Municipalités—Pour l'entretien des prisonniers.....	12,214 31	9,499 10	8,175 15	8,122 71
Palais de justice de Montréal.....	1,569 19	3,752 71	2,037 06	2,372 28
Prison de Montréal.....	5,115 80	9,492 72	1,949 88	4,376 99
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	1,600 00	1,600 00	1,600 00	10,200 00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	95 25	594 93	173 97	186 60
do do do Bedford.....				16 25
Ferme de la prison, Québec.....		54 00		
Amendes, Justice.....	158 05	149 02	250 70	340 40
Honoraires du grand connétable, Québec.....	509 21	449 27	433 85	456 03
Licences.....	586,206 14	607,989 33	672,757 90	636,052 34
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	139,436 39	137,937 88	138,925 71	142,854 50
do sur transports de propriétés.....			292,001 65	246,860 50
do directes sur certaines personnes.....			15,667 64	15,293 70
Licences de manufactures et de commerce.....			145,608 87	106,428 45
Droits sur successions.....			40,313 59	149,823 46
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	9,983 27	8,017 29	9,865 57	14,765 37
do sur renouvellements d'hypothèques.....	490 35	122 67	357 60	180 96
Législation.....	5,440 08	10,755 27	10,287 72	8,236 27
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	8,033 21	1,104 38	24,758 96	18,955 66
do Patients payants.....	105 39	75 68	1,778 91	407 49
Ecoles d'industrie et de réforme.....	11 40		77 64	2,289 06
Gazette Officielle de Québec.....	24,351 26	24,263 43	25,813 60	20,774 41
Revenu casuel.....	1,991 16	3,870 26	9,059 93	5,870 13
Service civil, contributions pour pensions.....	8,309 21	7,357 53	7,348 26	7,125 49
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection.....	440 86	530 55	430 00	520 84
Travaux et édifices publics—Loyers.....	762 17	924 16	1,743 17	1,878 63
Inspection des chemins de fer.....				516 00
Intérêts sur prêts et dépôts.....	32,357 11	44,538 81	43,673 18	26,438 87
Prime, escompte et change.....	2,884 44	674 02	1,168 52	7,046 19
Intérêt sur prix de vente du ch. de fer Q. M. O. & O.....	367,908 07	370,140 58	368,136 05	369,622 53
Honoraires d'enregistrement.....				11,539 90
Remboursements.....	10,841 91	30,587 14	46,720 96	16,223 82
Prêt aux incendiés de Québec.....			100 00	580 00
Puissance du Canada, comptes généraux.....			18,407 40	489 40
	\$3,457,144 32	3,458,403 85	4,384,654 48	4,258,728 56
Ventes de propriétés à Montréal et Québec.....			7,116 00	1,805 05
FONDS EN FIDEL-COMMIS, REMBOURSEMENTS, &c. :—				
Remboursements sur avances.....	2,500 00	11,321 29	50,000 00	
Fonds de pensions des instituteurs.....	4,758 66	1,061 51	4,691 91	
Fonds d'amortissement de la cité de Hull.....	140 36	145 07	149 46	153 99
Fonds de licences de mariage.....	6,750 00	6,696 00	7,478 00	7,470 00
Cautionnement des officiers publics.....	1,000 00	500 00	3,453 00	1,994 33
Fonds du Palais de justice d'Aylmer.....				42 76
Dépôt re. Julie Labbé.....				500 00
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer.....		5,675 50	9,737 36	49,732 48
Dépôts de garantie des chemins de fer.....	278,520 00			
Edifices des arts et manufactures.....		1,288 90		
Fonds d'emprunt municipal.....		3,000 00		
Remboursements, dépenses spéciales.....		4,581 48		
do chemins de fer Q. M. O. & O.....		1,444 00		
	\$3,750,813 34	3,494,117 60	4,467,278 21	4,320,427 22
Emprunts temporaires.....	2,223,333 33	1,400,000 00	1,150,000 00	870,000 00
Produit de l'emprunt de 1891.....		3,707,530 00		
do do 1893.....				3,860,073 34
do do 1894, en à-compte.....				2,742,076 73
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	525,344 43	471,852 59	1,331,855 29	365,355 91
	\$6,499,491 10	\$9,073,500 19	\$6,949,133 50	\$12,157,933 20

**ETAT D.
DÉPENSES.**

	1890-91.	1891-92.	1892-93.	1893-94.
Dette publique	\$ 1,271,506 33	\$ 1,438,443 62	\$ 1,445,031 34	\$ 1,437,932 67
Législation	281,078 74	282,264 64	199,769 84	207,676 77
Gouvernement civil	269,660 07	266,324 19	251,908 20	256,725 24
Administration de la justice	679,006 18	691,788 18	583,409 56	548,038 05
Instruction publique	402,106 34	415,482 11	384,960 00	380,760 00
Agriculture, Colonisation et Immigration	245,628 89	305,102 71	201,328 17	242,864 01
Travaux et édifices publics, Ordinaires	139,612 83	152,903 17	104,528 88	101,037 86
do do Extraordinaires.....			238,264 10	390,955 24
Asiles et institutions de bienfaisance	316,872 66	422,681 59	355,725 00	325,082 00
Divers, (y compris les paiements faits par les officiers du Revenu sur les perceptions)	490,048 41	471,649 39	425,597 76	376,874 23
Dépenses spéciales	820,254 15	551,041 88		
	\$ 4,915,774 60	4,997,681 48	4,190,522 85	4,267,946 07
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer	222,097 41	231,070 14	240,405 39	250,117 25
Avances	43,760 00		48,030 89	19,395 60
Fonds en fidéi-commis	13,417 42	8,017 00	13,147 08	13,081 78
Fonds de Remboursement des subventions de chemins de fer, frais				88 80
	\$ 5,195,049 43	5,236,768 62	4,492,106 21	4,550,629 59
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O.	955,620 26	750,968 42	850,455 09	975,426 69
	\$ 6,150,669 69	5,987,737 04	5,342,561 30	5,526,056 19
Remboursements d'emprunts temporaires		2,073,333 33	1,000,000 00	2,070,000 00
Rachats de dette, emprunts de 1891				3,860,000 00
	\$ 6,150,669 69	8,061,070 37	6,342,561 30	11,456,056 19
Ajoutez : Paiement de mandats impayés au 30 juin 1890, 1891, 1892, 1893	112,571 45	235,602 63	555,028 10	313,811 81
	\$ 6,263,241 14	8,296,673 00	6,897,589 40	11,769,868 00
Déduez : Mandats impayés au 30 juin 1891, 1892, 1893, 1894	235,602 63	555,028 10	313,811 81	158,666 80
	\$ 6,027,638 51	7,741,644 90	6,583,777 59	11,611,201 20

Comme le démontrent les états qui précèdent, quand je parle d'un déficit de \$230,202.28 pour l'exercice 1893-94, je comprends le budget ordinaire et le budget extraordinaire, (non celui des chemins de fer); car dans le budget ordinaire les recettes ont excédé les dépenses de \$381,737.73. Cet excédant a été appliqué au paiement des dépenses extraordinaires, telles que remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer et édifices publics.

DIMINUTION DU REVENU DE L'EXERCICE 1893-94 COMPARÉ AVEC LE REVENU DE L'EXERCICE 1892-93.

En 1892-93, les recettes, laissant de côté les fonds en fidéi-commis, remboursements, etc., se sont élevées à..... \$ 4,384,654 48
 tandis qu'en 1893-94, elles n'ont été que de..... 4,258,728 56

ce qui fait une différence de..... \$ 125,925 92

Cherchons en l'explication.

Le département des Terres de la Couronne a donné en 1892-93 un revenu de..... \$ 990,937 67

En 1893-94, il n'a donné que..... 905,163 96

Diminution \$ 85,773 71

La somme de \$990,937.67 excède notablement la recette moyenne de ce département. Il n'a donné que \$742,544.62 en 1890-91, et \$684,006.98 en 1891-92. C'est que, en 1892-93, le département a perçu des arrérages considérables, et que, de plus, il a fait une vente de limites qui a rapporté \$38,238.85. Outre le produit direct de cette vente, il convient de faire entrer en ligne de compte \$41,501.92, montant total de diverses sommes dues sur ventes antérieures, qui n'auraient probablement pas été payées alors si les débiteurs n'y eussent été en quelque sorte forcés par l'annonce de la vente de leurs limites.

Il ne faut donc pas s'étonner si les recettes de ce département pour 1893-94 ont été moindres que celles de l'exercice précédent.

La loi appelée "Loi des licences de Québec" a produit en 1892-93 un revenu de..... \$ 672,757 90
 en 1893-94, elle n'a rapporté que..... 636,052 34

Diminution \$ 36,705 56.

Cette diminution résulte pour une grande partie, de la loi votée à la dernière session, laquelle réduit de 56 le nombre des licences d'hôtel et de

restaurant dans la cité de Montréal. A part cela, il faut tenir compte du malaise qui, depuis quelque temps, se fait sentir dans toutes les branches d'affaires. Par exemple, il y a une diminution de \$3,000.00 dans les licences de colporteur. J'avoue que je ne suis pas disposé à m'affliger d'une perte de revenus qui signifie diminution dans le débit des liqueurs enivrantes et dans le colportage.

L'impôt établi en 1892 sur les transmissions d'immeubles	
a rapporté en 1892-93 un revenu de.....	\$ 292,001 65
En 1893-94, il n'a produit que	246,860 50
	<hr/>
Diminution.....	\$ 45,141 15

Cette diminution provient de deux causes :

1^o La loi votée à la dernière session (57 Vict., ch. 16), a réduit l'impôt de un centin et demi à un centin par piastre de la valeur de l'immeuble transmis. Cette loi est entrée en vigueur le huit janvier dernier (1894).

2^o Le marché a été moins actif.

Les "licences de manufacture et de commerce" imposées en	
1892 ont rapporté en 1892-93 un revenu de.....	\$ 145,608 87
tandis qu'en 1893-94 elles n'ont produit que.....	106,428 45
	<hr/>
Diminution.....	\$ 39,180 42

Cette diminution est due en partie aux changements que la loi de la dernière session a apportés à celle de 1892. L'assiette de l'impôt a été changée, et la perception en a été différée, pour l'exercice 1893-94, du mois d'octobre jusqu'au mois de mars.

Je mentionnerai aussi, en passant, le procès dans lequel on soulève la question de la constitutionnalité de la loi qui impose ces licences. Ce procès est maintenant devant la Cour Suprême, où il a été plaidé en octobre dernier. En attendant le jugement qui y mettra fin, bon nombre de personnes sujettes à cet impôt s'obstinent à ne pas le payer.

Les diminutions que je viens de signaler dans les recettes provenant du département des Terres, de la loi des licences, des transmissions d'immeubles, et des licences de manufacture et de commerce, forment un total de \$206,800.84.

D'un autre côté, l'impôt sur les successions, qui n'avait rapporté que \$40,313.59 en 1892-93, a donné en 1893-94 un revenu de \$149,823.46, ce qui fait une différence de \$109,509.87. Il convient d'opposer cette augmentation aux diminutions que j'ai énumérées plus haut :

\$206,800 84
109,509 87
<hr style="width: 100%;"/>
\$ 97,290 97

Voilà donc la diminution du revenu pour l'exercice 1893-94 expliquée jusqu'à concurrence de \$97,290.97. Comme le total de cette diminution était de \$125,925.92, il ne reste plus qu'un écart de \$28,634.95 dont on peut facilement se rendre compte en examinant l'état C. Si je m'arrêtais plus longtemps à ces détails, je m'exposerais à lasser la patience de la Chambre.

Je passe maintenant au chapitre des dépenses.

En 1893-94, les dépenses, laissant de côté les fonds en fidéi-commis, les remboursements, etc., se sont élevées à.....	\$4,267,946 07
En 1892-93, elles n'étaient que de.....	4,190,522 85
	<hr style="width: 100%;"/>
Cette différence de.....	\$ 77,423 22
s'explique facilement par le fait que les travaux et édifices publics extraordinaires ont coûté, en 1893-94.....	
	\$ 390,955 24
En 1892-93, ils n'avaient coûté que.....	238,264 10
	<hr style="width: 100%;"/>
Ce qui donne une augmentation de	\$ 152,691 14

Si on fait la comparaison en laissant de côté ce qui a été payé pour travaux et édifices publics extraordinaires, on trouve dans les dépenses ordinaires proprement dites, une diminution de \$75,267.92. Et cependant le gouvernement a donné à l'agriculture, en 1893-94, \$41,535.84 de plus qu'en 1892-93. Sans ces efforts pour sortir de la routine, le dernier exercice montrerait une économie de \$116,803.76 sur l'exercice précédent.

La conclusion à tirer de toutes ces observations est : (a) que l'état financier que le gouvernement a mis devant le public, pour l'exercice 1892-93, représente fidèlement le résultat des opérations de cet exercice ; (b) que la situation financière de la province était alors notamment améliorée ; (c) que dans l'exercice 1893-94, on n'a rien perdu du terrain qui avait été gagné dans l'exercice précédent ; (d) que la diminution dans les recettes et l'augmentation dans les dépenses du budget du dernier exercice

sont parfaitement justifiées, et que la comparaison de ce budget avec celui de l'exercice précédent, repousse les accusations que l'on a portées contre l'administration.

Le budget de chaque année diffère dans plusieurs articles de ceux des années précédentes. Quand on veut être impartial, on ne se borne pas à crier qu'il y a ici une diminution dans les recettes et là une augmentation dans les dépenses ; mais on doit chercher la cause, l'explication de l'une et de l'autre. Si elles ne sont pas dues à la faute ou à la simple négligence de l'administration, si elles étaient inévitables, ou si elles sont autrement justifiées, alors les accusations sont injustes et elles ne peuvent plus servir qu'à l'usage d'un partisan outré.

Je soumetts au tribunal de l'opinion publique les résultats de nos travaux. Qu'on les examine avec soin ; on constatera que la tendance générale de l'administration actuelle est dans la bonne direction, et la confiance dans le crédit de la province s'affermira davantage.

1894-95.

De l'exercice en cours je ne dirai que peu de chose, car six mois à peine se sont écoulés depuis le commencement de cet exercice. Autant que je puis prévoir, le chapitre de la dette publique présentera une augmentation de dépense de \$92,531.17, et celui de l'agriculture et de la colonisation une augmentation de \$80,061.83 sur l'exercice 1892-93.

Nous ne sommes pas responsables de l'accroissement de la dette publique ; nous ne faisons que remplir les engagements pris par nos prédécesseurs.

Quant aux dépenses que nous faisons pour le progrès agricole, il me semble que nous n'avons pas à en demander pardon.

Dans les autres services, il n'y aura, du moins je l'espère, aucune augmentation de dépense qui mérite d'être mentionnée.

Y aura-t-il des diminutions ? Oui. Dans les travaux publics extraordinaires, nous dépenserons environ \$91,000.00 de moins qu'en 1892-93. La dépense pour les institutions de bienfaisance, y compris les asiles d'aliénés, est prévue à une trentaine de mille piastres de moins, et celle des " services divers " à environ \$80,000.00 de moins.

Sur le tout, l'exercice en cours soutiendra avantageusement la comparaison avec celui de 1892-93 quant aux dépenses.

Puis-je en dire autant des revenus ? Je n'ose.

Le revenu de la " loi des licences de Québec " subira certainement une diminution considérable, parceque, en vertu des amendements qui ont été faits à cette loi l'an dernier, le nombre de licences d'hôtel et de restaurant dans la cité de Montréal devra encore être réduit de 45. La loi de l'an dernier ne permet pas d'accorder plus de quatre cents licences d'hôtel et de restaurant pour la cité de Montréal.

On nous demande de toutes parts de gêner autant que possible le colportage. Si la législature vote une loi qui obtienne l'effet désiré, il en résultera une diminution d'environ \$12,000.00 dans le revenu provenant de cette source.

Il peut se faire que l'impôt sur les transmissions d'immeubles donne, dans l'exercice en cours, encore moins que dans l'exercice précédent, ce qui veut dire beaucoup moins qu'en 1892-93. La réduction de l'impôt votée l'an dernier restera, et rien ne fait pressentir une augmentation dans cette branche d'affaires.

1895-96.

Voici l'état des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 1895-96 :

ETAT E.
RECETTES PROBABLES 1895-96.

PUISSANCE DU CANADA :		
Subsides, en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	71,385 94	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00	
		1,277,799 42
INTERETS :		
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O...	370,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	24,000 00	
		394,000 00
Terres de la Couronne.....		936,050 00
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :		
Timbres judiciaires.....	183,000 00	
Honoraires judiciaires.....	10,000 00	
Fonds des bâties et des jurés.....	12,000 00	
Entretien des prisonniers.....	8,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000 00	
Amendes.....	500 00	
Prison de Montréal.....	3,000 00	
Palais de justice de Montréal.....	3,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	500 00	
		221,000 00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registra- teurs de Montréal et Québec).....		65,000 00
LICENCES :		
Loi des licences de Québec. (Revenu net).....	575,000 00	
Licences de commerce et de manufactures.....	125,000 00	
		700,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	140,000 00	
do sur certaines personnes.....	15,000 00	
Taxes sur transports de propriétés.....	200,000 00	
Droits sur successions.....	150,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	8,000 00	
do sur renouvellements d'hypothèques.....	150 00	
Entretien des aliénés.....	52,500 00	
Entretien des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	17,500 00	
Législation.....	10,000 00	
Gazette Officielle.....	21,500 00	
Loyers d'édifices publics.....	1,000 00	
Revenu casuel.....	8,500 00	
Compagnies d'Assurance Provinciales, Contributions.....	500 00	
Contributions aux pensions, Service civil.....	7,000 00	
Remboursement de taxes sur les subventions de chemins de fer.....	30,000 00	
		661,650 00
		<u>\$4,255,499 42</u>

ETAT F.
DEPENSES, 1895-96.

	\$	cts.
Dette publique.....	1 526,717	44
Législation.....	197,694	90
Gouvernement civil.....	255,577	56
Administration de la Justice, etc.....	566,540	00
Instruction publique, etc.....	382,760	00
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	234,400	00
Travaux et édifices publics :		
Ordinaires.....	\$95,707	20
Extraordinaires.....	31,500	00
	127,207	20
Institutions de bienfaisance (y compris les asiles d'aliénés).....	326,078	25
Services divers.....	336,900	00
Remboursement de dépôts de garantie de chemins de fer.....	268,235	62
	4,222,110	97
Subventions de chemins de fer et au chemin de fer Q. M. O. & O.....	800,000	00
	\$5,022,110	97

Si on laisse de côté les fonds en fidéi-commis, remboursement, etc., les dépenses prévues sont de \$3,953,678.35, c'est-à-dire \$236,647.50 de moins qu'en 1892-93. Et pourtant nous aurons à payer dans le prochain exercice \$81,686.10 de plus qu'en 1892-93 pour la dette publique.

Dans le chapitre de l'agriculture et de la colonisation, la différence en plus entre ces deux exercices sera de \$33,071.83, et au chapitre du gouvernement civil, elle sera de \$3,669.36. Voilà les seules augmentations prévues.

Comparant toujours avec l'exercice 1892-93, je prévois que les diminutions des dépenses dans le prochain exercice seront d'environ \$355,000.00, les principales étant :

Administration de la justice.....	\$ 16,869 56
Travaux et édifices publics ordinaires.....	8,821. 68
Extraordinaires	206,764 10
Institutions de bienfaisance, y compris les asiles d'aliénés..	29,646 00
Services divers.....	88,697 76

Ainsi, pour la première fois depuis plusieurs années, le chiffre des dépenses, dans les services qui peuvent être contrôlés, reste au-dessous de quatre millions de piastres (\$4,000,000.00).

On peut voir par l'état E, qui montre les recettes probables, que nous attendons de la loi des licences \$100,000 de moins qu'en 1892-93. L'impôt sur la transmission des immeubles rapportera peut-être \$92,000 de moins. Je prévois aussi une diminution dans les licences de commerce et de manufacture.

Sur le tout, si mes prévisions se réalisent, l'exercice 1895-96 devra se solder par un surplus d'environ \$30,000, même en payant avec les revenus ordinaires les dépôts de garantie des chemins de fer : \$268,235.62.

Ces observations sur l'exercice en cours et sur l'exercice 1895-96 font voir que nous sommes tenus d'administrer avec la plus grande prudence, et je les recommande à l'attention de ceux qui ont demandé au gouvernement de réinscrire dans le budget des octrois qui ont été supprimés dans ces dernières années, ou d'accorder des octrois nouveaux pour des maisons d'éducation, des hôpitaux et autres maisons de charité, ou pour d'autres fins.

Vu que le résultat obtenu dans l'exercice 1892-93 a été généralement accepté comme satisfaisant je l'ai pris pour point de comparaison avec les

exercices 1893-94, 1894-95 et 1895-96. Ceux qui voudront faire la comparaison entre la période de janvier 1887 à décembre 1891, et celle de décembre 1891 à ce jour, n'auront qu'à consulter les états A et B annexés à mon discours. Ces états leur rappelleront—nous l'avons dit si souvent qu'il est à peine utile de le répéter—que les exercices 1890-91 et 1891-92 se sont soldés par un déficit d'un peu plus de \$1,700,000.00 chacun, et que, en 1892-93, nous avons dépensé \$725,251.75 de moins qu'en 1890-91, et \$807,158.63 de moins qu'en 1891-92. Dans ces calculs, je comprends les dépenses ordinaires et les extraordinaires.

Ces tableaux comparatifs montrent aussi que sous le régime libéral, l'accroissement des dépenses a été constant et rapide, d'année en année. Tandis qu'il est établi sans conteste que l'administration actuelle a suivi une marche diamétralement opposée.

Dans une administration publique l'augmentation des dépenses est en quelque sorte inévitable, même lorsque le chiffre de la population reste stationnaire.

On cherche le bien-être, le développement des industries, de toutes les ressources, l'avancement dans la science, en un mot le progrès intellectuel et matériel. Pour servir ces légitimes ambitions, pour aider à cette lutte de tous les jours, il faut le nerf de la guerre, il faut perfectionner les services existants et en créer de nouveaux. L'initiative individuelle ne suffit pas toujours ; on s'adresse souvent, trop souvent même à l'état. A ceux qui gouvernent de distinguer entre les demandes qui leur sont adressées, de juger qu'elles sont celles qui doivent être accordées et celles qui ne peuvent être accueillies favorablement ; à eux de limiter la dépense au revenu possible. Ce devoir, nous ne l'avons jamais perdu de vue ; et nous voulons y être fidèles dans l'avenir. Nous avons répondu aux besoins nouveaux autant que le permettaient les ressources de la Province ; nous y avons répondu sans ajouter à la dépense totale, mais au moyen des économies que nous avons réalisées chaque fois que l'occasion nous en a été offerte.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de

PASSIF.	—	—
	\$ cts.	\$ cts.
Dette consolidée.....		28,196,754 33
Emprunts temporaires.....		500,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		267,002 33
Dépôts des Compagnies de chemins de fer—Pour paiement des intérêts garantis des obligations.....		1,251,515 79
Mandats impayés.....		158,666 80
Subventions en argent des ch. de fer, autorisées mais non encore dues.....	1,089,460 62	
Subventions en terres des ch. de fer, converties en argent, autorisées mais non encore dues—Balance sur les premiers 35 cts. par acre.....	721,024 20	
Subventions en terres des ch. de fer, qui peuvent être converties en argent,—165,000 à 70 cts. l'acre = \$115,500.00 premiers 35 cts. payables à l'achèvement des travaux.....	57,750 00	
		1,868,234 82
Balance de terres et autres dettes, ch. de fer Q. M. O. & O.....		6,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		200,000 00
		<u>\$32,473,392 82</u>

l'actif de la Province de Québec au 30 juin 1894.

ACTIF.	—	—
	\$ cts.	\$ cts.
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O., déposé en banque...	353,390 00	
do do placé en \$29,000, d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetées à 109%.	31,610 00	
do do placé en obligation du palais de justice de Québec.....	200,000 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du ch. de fer Q. M. O. & O.....	7,000,000 00	7,600,000 00
Allocations aux ch. de fer; en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
En banque.....		546,732 00
Réclamation contre l'hon. Thomas McGreevy.....		100,000 00
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, a être remboursé par vente de propriété.....		138,348 02
Avances à divers.....		151,457 89
Palais de justice de Québec, en vertu du 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 15.....		200,000 00
		<u>\$11,130,537 91</u>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1894.....		21,342,854 91
		<u>\$32,473,392 82</u>

ACTIF ET PASSIF AU 30 JUIN 1894.

En comparant cet état avec celui de l'année dernière, on verra que la dette consolidée s'est accrue, pendant l'exercice financier, de \$3,092,448.33 par suite de la substitution de l'emprunt de juillet 1893 à celui de 1891, et de l'emprunt du mois de mars 1894. D'autre part, les engagements contractés pour les subventions de chemins de fer ont été réduits de \$2,924,969.13, dont \$928,449.00 ont été payés pour subventions gagnées ; le reste consiste en subventions forfaites en vertu de la loi de la dernière session.

Les emprunts temporaires ont été réduits de \$1,200,000, et les dépôts de garantie de chemins de fer de \$250,117.25.

Nous avons en banque \$181,376.09 de plus, et les mandats non payés sont de \$155,145.01 de moins qu'en 1893.

Enfin, l'excédant du passif sur l'actif est, au 30 juin 1894, de \$1,608,-825.26 moins qu'au 30 juin 1893.

Cet état de l'actif et du passif n'est qu'approximatif et ne pourra être exactement défini avant le règlement complet des comptes et réclamations qui existent entre cette Province et le Dominion, et entre notre Province et celle d'Ontario, réclamations et comptes qui sont actuellement entre les mains des arbitres nommés pour les régler, et, comme le fonds des écoles communes est compris dans ces comptes, j'ai fait disparaître pour le moment, de l'actif, l'article de \$100,000, qui fait partie de notre réclamation contre Ontario.

ARBITRAGE PROVINCIAL ET FÉDÉRAL.

Le bureau des arbitres n'a eu que deux séances cette année (1894) à cause du délai demandé par le gouvernement d'Ontario, mais un travail considérable a été fait pour la préparation des questions qui intéressent la Province de Québec.

Les arbitres ont rendu deux sentences sur la question des intérêts et la méthode d'établir les comptes, la première le 2 novembre 1893 et la dernière le 31 août 1894.

Copies de ces sentences arbitrales et d'autres documents relatifs à l'arbitrage ont été placées devant la Chambre.

Par la première, les arbitres ont décidé qu'en établissant les comptes pendants entre le Dominion et les Provinces, l'intérêt sur l'excédant de la dette à l'époque de la Confédération ne devait être imputé qu'à la fin de chaque semestre, et non d'avance comme le prétendait le Dominion.

Le Dominion en a appelé de cette décision à la Cour Suprême. On a plaidé, et aussitôt que le jugement aura été rendu, les arbitres pourront procéder à l'établissement de ces comptes, ce qui constitue une partie importante et longue de leurs travaux.

Les arbitres ont également rendu leur sentence dans l'affaire des obligations des Syndics des chemins à barrière de Montréal, en maintenant les prétentions de la Province de Québec et en ordonnant que " toutes les sommes portées, dans les comptes du Dominion, au débit de la Province de Québec, capital et intérêt des obligations des Syndics des chemins à barrière, soient retranchées."

Comme ces sommes, à part les intérêts, s'élèvent à plus de \$360,000.00, cette sentence est des plus satisfaisante pour notre Province.

Les réclamations de certaines tribus sauvages au sujet d'annuités et de paiements résultant de la cession de terrains qui sont maintenant compris dans la Province d'Ontario, et la responsabilité proportionnelle—s'il y en a—de chacune des Provinces doivent être présentées et discutées devant le bureau. Ces réclamations comportent de nombreux points de droit et d'équité et les sommes en question sont très élevées.

La préparation de la réclamation de cette Province dans la question du fonds des écoles communes a été plus longue et plus coûteuse qu'on ne s'y attendait, et a nécessité l'emploi d'un comptable de profession pendant longtemps, afin d'obtenir d'après les livres et les dossiers du département, à Toronto, l'état exact des balances dues sur les ventes de terrains effectuées avant la Confédération, ainsi que des ventes faites et des sommes perçues depuis cette époque.

Comme ce double travail de comptes, et de questions légales qui s'y rapportent, est en bonne voie de préparation, il y a tout lieu de croire que la question sera amenée devant le bureau au commencement de l'année prochaine.

Les dépenses encourues par cet arbitrage ont été très élevées et continueront à l'être jusqu'à ce qu'il soit terminé ; mais il ne faut pas perdre de vue le nombre et l'importance des questions en litige ainsi que les recher-

ches qu'il a fallu faire. Ces recherches ne paraissent pas dans le dossier, cependant on peut facilement s'en faire une idée quand on pense qu'il s'agit de réclamations et de comptes, discutés parfois, mais restés en réalité tels qu'ils étaient depuis la Confédération. Dans beaucoup de cas les réclamations et les comptes remontent à nombre d'années avant cette époque.

Les dossiers de différentes questions sont bien loin d'être complets et exigent des recherches non seulement à Québec mais aussi à Ottawa et dans Ontario.

EMPRUNTS.

Par la loi de 1890 (54 Vict., ch. 2) la législature a autorisé le gouvernement "à se procurer par voie d'emprunt, de temps en temps, une somme n'excédant pas dix millions de piastres" En 1891, l'administration Mercier a emprunté, en vertu de cette loi, du Crédit Lyonnais et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, vingt millions de francs, pour deux ans.

Pour faire face à cet engagement, en 1893, nous avons dû nous en tenir à des arrangements temporaires. Usant des pouvoirs accordés par la loi 56 Vict., ch. 2, nous avons fait une émission d'obligations au montant total de 21,277,000 francs, rachetables en juillet 1894, ou après, mais le plus tard en juillet 1895. L'article 3 du contrat dit : "Le gouvernement de la Province de Québec s'engage à faire, avant le 31 décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, l'émission d'un emprunt à créer en vertu de l'Acte Vict. 54, chap. 2 ; les fonds provenant de cette émission seront spécialement affectés au remboursement des obligations de mil huit cent quatre-vingt-treize et ne pourront recevoir aucune autre destination."

Pour assurer l'exécution de cette stipulation, j'ai cru devoir commencer les négociations dès le mois de mai dernier. En vertu du contrat qui a été signé le dix décembre courant, le gouvernement émettra des obligations au montant de 27,632,000 francs, pour un terme n'excédant pas soixante ans. Nous n'aurons pas droit de les racheter avant 1905 ; mais nous pourrions le faire en aucun temps après, en donnant un préavis de six mois.

La Chambre a été mise en possession du contrat et de tous les documents qui se rattachent à cet emprunt ; après un long débat, elle a prononcé son jugement. Je me dispenserais d'en parler aujourd'hui si je ne croyais qu'un tel sujet ne doit pas être complètement ignoré dans l'exposé financier que je fais.

Les obligations porteront intérêt au taux de 3 pour cent ; et le prix en est de 77 net.

Cette opération a été faite sous l'autorité de la loi 57 Vict., ch. 2, art 9.

Pour ma part, théoriquement parlant, je préférerais un emprunt remboursable au moyen d'une annuité, comme celui de 1880, mais cela aurait ajouté aux charges annuelles. Considérant qu'il nous a fallu recourir à la taxe directe et que la population de cette province demande instamment que les impôts créés en 1892 soient réduits le plus tôt et autant que possible, nous ne pouvions accepter de telles conditions. J'ai préféré des arrangements qui diminueraient les charges annuelles au lieu de les augmenter. Il est vrai qu'en choisissant le type d'obligation 3 pour cent on a augmenté le capital nominal de la dette, mais il est également vrai que, tout en prenant notre place parmi les gouvernements qui peuvent emprunter à ce taux d'intérêt, nous avons diminué l'intérêt annuel, et cette diminution, à intérêt composé, préparera les moyens de faire face à l'augmentation du capital nominal.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en négociant avec la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit Lyonnais, nous avons été libérés de l'obligation de payer $\frac{1}{4}$ pour cent sur le remboursement de l'emprunt de 1893, ce qui représente 53 mille francs.

De plus, au lieu de payer sur les coupons $\frac{1}{4}$ pour cent, (commission d'usage,) nous ne paierons que $\frac{1}{4}$ pour cent. Cette différence est de \$400.00 par année. A 3 pour cent intérêt composé, elle rapporte \$65,000.00 au bout de soixante ans. En outre, il est d'usage de payer $\frac{1}{4}$ pour cent sur le remboursement du capital : le contrat d'emprunt ne nous impose pas cette obligation. Le 1 pour cent couvre la commission, la confection des débentures, le timbre français et tous autres frais. Que l'on examine tous nos contrats d'emprunt depuis 1880 inclusivement, et l'on constatera que les gains, dans tous ces détails, représentent plus de $\frac{1}{2}$ pour cent que j'ai le droit d'ajouter au prix obtenu pour nos obligations.

Revenant à la clause du contrat qui nous donne l'option de racheter en aucun temps, à compter de 1905, je dis qu'elle est d'une grande valeur. Il est tout-à-fait improbable que la province trouve un avantage à se prévaloir de cette stipulation en 1905 ; mais qui peut dire qu'il n'en sera pas autrement plus tard, par exemple en 1928, lorsque nous aurons à faire face à l'emprunt de 1888 ? S'il y avait une telle convention dans les contrats de nos premiers emprunts, nous ne serions pas embarrassés des sept millions de piastres que nous doit la Compagnie du Pacifique.

Pour faire face aux engagements contractés par nos prédécesseurs, nous avons emprunté, l'hiver dernier, en vertu de la loi de 1890, une somme de \$2,920,000. Cet emprunt a été négocié à Londres. Les obligations sont du type 4 pour cent. Nous avons obtenu 94 net ; mais nous payons $\frac{1}{2}$ pour cent sur les coupons, $\frac{1}{4}$ pour cent sur le capital, la confection des obligations et les timbres. Les documents qui se rattachent à cet emprunt sont devant la Chambre.

Toutes ces négociations de 1891, 1893, mars 1894 et décembre 1894 représentent en chiffres ronds sept millions de dollars empruntés pour mettre à exécution la loi de 1890, laquelle autorise un emprunt de dix millions.

Serons-nous obligés d'emprunter les autres trois millions ?

En 1890, lorsqu'a été voté l'emprunt de dix millions de piastres, les engagements de la province auraient nécessité un emprunt d'au moins douze millions et demi. Nous avons réduit ces engagements à tel point que nous ne serons pas obligés d'emprunter plus que la somme votée en 1890, et je n'ai pas encore perdu l'espoir de rester en-deçà de cette somme.

Le préambule de la loi de 1890 contenait une longue énumération des causes qui devaient justifier cet emprunt de dix millions ; entre autres il mentionnait :

Les travaux à faire au palais de justice et aux écoles normales de Montréal : ils ont été faits et nous achevons d'en payer le coût.

Deux palais de justice pour les comtés d'Ottawa et de Pontiac : ces travaux ont été faits et nous n'avons presque plus rien à payer sur iceux.

Le rachat des obligations émises par la ville de Fraserville pour la construction d'un palais de justice : une somme de \$20,000 est inscrite dans le budget pour cette fin.

La construction d'une école normale à Québec : le gouvernement actuel y a renoncé.

La construction des voûtes de sûreté et autres frais de construction dans les palais de justice des districts ruraux : ce qui reste à faire de ce chef sera compris dans les dépenses ordinaires.

L'achat ou la construction d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés : projet abandonné. L'asile de la Longue Pointe, qui appartient aux Sœurs de la Providence, celui de Beauport, dont les Sœurs de la Charité ont fait l'acquisition l'an dernier, et celui de Verdun, répondent à tous les besoins.

La construction de ponts en fer : le gouvernement actuel y a renoncé vu l'état des finances.

Les grandes routes de colonisation : nous avons la prétention de servir la cause de la colonisation à même le budget ordinaire.

Le maintien des écoles du soir : il est évident que c'est une dépense qui appartient au budget ordinaire.

Il en est de même des écoles primaires, de la construction de couvents, collèges, académies pour l'instruction secondaire, et de l'empierrement des chemins.

Le gouvernement ne devra accorder d'octrois pour ces divers objets qu'autant que les revenus ordinaires le permettront. Au reste, je crois qu'il est de meilleure politique de diriger nos efforts vers le progrès agricole. Enseignons à notre peuple les moyens de s'enrichir, et invitons le à compter un peu plus sur ses propres ressources.

Je suis d'opinion que le gouvernement ne doit pas, d'ici à longtemps, entreprendre des travaux ni accorder des subventions pour chemins de fer, qui nécessiteront d'autres emprunts que celui qui a été voté en 1890.

LOI DES LICENCES.

OCTROIS AUX MAISONS D'ÉDUCATION ET DE CHARITÉ.

J'ai déjà donné à entendre que je profiterais du discours sur le budget pour faire quelques observations sur ces deux sujets qui ne sont pas sans importance au double point de vue de la dépense et du revenu, mais je préfère attendre une autre occasion.

LES IMPOTS.

L'administration Mercier a pris pour les besoins généraux de la Province \$2,508,190.45 de dépôts de garantie des chemins de fer. C'était un emprunt déguisé. Jusqu'à présent nous avons essayé de payer avec les revenus ordinaires le coût de travaux et édifices publics extraordinaires et les sommes à rembourser aux dépôts de garantie des chemins de fer. Le trente juin dernier nous avons payé sur ces dépôts de garantie \$1,256,674.66, de sorte qu'il restait encore à payer \$1,251,515.79. Ces paiements appartiennent au compte du capital.

Le palais de justice de Montréal, les chemins de fer, tous ces grands travaux que le gouvernement de cette province a entrepris lui-même ou

qu'il a subventionnés, nos descendants en profiteront autant que nous. N'est-il pas juste qu'ils soient appelés à y contribuer ?

Pour ma part, je ne voudrais pas en faire payer tout le coût par la génération actuelle.

Mais, pour ajouter à notre dette consolidée et payer au moyen d'un emprunt à long terme le prix des travaux et édifices publics extraordinaires ainsi que les dépôts de garantie de chemins de fer, il aurait fallu emprunter plus de dix millions de piastres. Or, les circonstances ne permettaient pas même d'y songer.

Lorsque nous connaissons d'une manière certaine combien nous devons payer sur les subsides votés en faveur des chemins de fer, lorsque les comptes que notre province a à débattre avec le gouvernement fédéral et la province d'Ontario auront été réglés, nous verrons quelle partie des dépôts de garantie nous pourrons payer à même les dix millions que le gouvernement a été autorisé à emprunter par la loi de 1890.

C'est alors, mais alors seulement, que nous saurons dans quelle proportion les impôts devront être réduits. Sera-ce à la prochaine session ? Je l'espère, mais nos espérances ont déjà été déçues !

L'an dernier nous avons réduit d'un tiers l'impôt sur la transmission des immeubles. Je suis d'opinion que la première réduction à opérer devra être en faveur des manufactures et du commerce. Ensuite, il faudra alléger encore l'impôt sur la transmission des immeubles. Quant à l'impôt sur les successions, il restera, sauf à être modifié. Il a été établi et maintenu presque partout, même dans des états et des provinces qui en avaient moins besoin que la province de Québec.

M. l'Orateur, j'ai maintenant fini ma tâche. Il me semble que j'ai donné à la Chambre tous les renseignements qu'elle avait le droit d'attendre de moi dans cette occasion. On trouvera peut-être que je me suis arrêté trop longtemps à certains détails. Mon excuse est dans mon désir de jeter autant de lumière que possible sur la situation financière de notre province. Dans un modeste budget de quatre millions de dollars, les petites sommes ont leur importance. En consultant le passé, on apprendra ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut pratiquer dans l'avenir.

L'administration actuelle n'a pas à rougir de son passé, et elle envisage l'avenir avec confiance. La législature et le peuple de cette province doivent partager ces sentiments. Ayons de l'esprit public, du patriotisme, travaillons avec courage à réparer les erreurs du passé, et préparons un avenir prospère.

ÉTAT A.

Année	Dépenses	Recettes	Déficit
1889-90	\$4,969,489.68	\$3,588,920.50	\$1,380,569.18
1890-91	5,195,049.43	3,750,813.34	1,444,236.09
1891-92.... ..	5,236,768.62	3,494,117.60	1,742,651.02
1892-93	4,492,106.21	4,467,278.21	24,828.00
1893-94	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28

(1). Dans ce tableau on a inclus dans les recettes de 1890-91 la somme de \$278,520.00 de dépôts de garantie de chemins de fer. Sans cela, le déficit aurait été de \$1,722,756.09.

(2). En 1892-93 se trouvent inclus \$493,591.75 de recettes provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892.

(3). En 1893-94, se trouvent inclus \$518,406.11 de recettes provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892.

ÉTAT B.

1889-90.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$62,- 133.95 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,881,672 95	
Dépenses spéciales.....	818,583 51	
Avances et paiements de fonds en fidéi- commis	14,163 98	
Remboursements de dépôts de garan- tie de chemins de fer.....	255,069 24	
	<u> </u>	\$4,969,489 68

RECETTES :

Revenu ordinaire	\$3,540,607 07	
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	\$30,000 00	
Dépôts de fonds en fidéi- commis, recettes sur avances.....	18,313 43	
	<u> </u>	48,313 43
		<u> </u>
		3,588,920 50
Déficit		<u><u>\$1,380,569 18</u></u>

1890-91.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$64,970 pour rachat d'obligations de l'em- prunt de 1880).....	\$4,095,520 45	
Dépenses spéciales.....	820,254 15	
Remboursements de dépôts de garan- tie de chemins de fer.....	222,097 41	
Avances et paiements de fonds en fidéi- commis.....	57,177 42	
	<u> </u>	5,195,049 43

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,457,144 32	
Dépôts de fonds en fidéi- commis et recettes sur avances.....	15,149 02	
Dépôts de garantie des che- mins de fer.....	278,520 00	
	<u> </u>	293,669 02
		<u> </u>
		3,750,813 34
Déficit.....		<u><u>\$1,444,236 09</u></u>

1891-92.	
DÉPENSES :	
Dépenses ordinaires (y compris \$68,- 121.16 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$1,446,639 60
Dépenses spéciales.....	551,041 88
Paiements de fonds en fidéi-commis....	8,017 00
Remboursements de dépôts de garan- tie de chemins de fer.....	231,070 14
	5,236,768 62
RECETTES :	
Revenu ordinaire.....	\$3,458,403 85
Dépôts de fonds en fidéi-commis et recettes sur avances.....	19,723 87
Remboursements sur dépenses spé- ciales.....	8,870 38
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.....	7,119 50
	3,494,117 60
Déficit.....	\$1,742,651 02

1892-93.	
DÉPENSES :	
Dépenses ordinaires (y compris \$71,053.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)	3,952,258 75
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....	238,264 10
Paiements sur dépôts en fidéi commis.....	13,147 08
Prêts aux victimes des ouragans.....	48,030 89
Remboursements de dépôts de garantie des chemins de fer.....	240,405 39
	\$4,492,106 21
RECETTES :	
Revenu ordinaire.....	3,891,062 73
do des nouvelles taxes.....	493,591 75
	4,384,654 48
Recettes provenant de ventes de proprié- tés.....	7,116 00
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	15,770 37
Recettes sur avances... do pour taxes sur subventions de che- mins de fer.....	50,000 00
	9,737 36
	82,623 73
	4,467,278 21
Déficit.....	\$24,828 00

1893-94.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$73,973.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,876,990 83
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....	390,955 24
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	13,081 78
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....	19,395 60
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	250,117 25
Fonds de remboursement des subventions de chemins de fer, frais.....	88 80
	<hr/>
	\$4,550,629 50

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,740,322 45	
do des nouvelles taxes	518,406 11	
	<hr/>	\$4,258,723 56
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	1,805 05	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	10,161 13	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	49,732 48	
	<hr/>	61,698 66
		<hr/>
		4,320,427 22
	Déficit.....	<hr/> <hr/>
		\$230,202 28

NOTES.—Sous l'administration Mercier, on a introduit dans le budget des dépenses et dans les comptes publics un chapitre intitulé : " dépenses spéciales," où l'on inscrivait une foule de dépenses ordinaires.

Nous avons supprimé ce chapitre pour le remplacer par les dépenses extraordinaires proprement dites.

Dans toutes ces dépenses il ne faut pas perdre de vue l'intérêt sur la dette publique, que nous n'avons pas créée.

1890-91.....	\$1,271,506 33
1891-92.....	1,438,443 62
1892-93.....	1,445,031 34
1893-94.....	1,437,932 67

ÉTAT comparatif des dépenses 1892-93, et les dépenses des estimés pour l'exercice 1894-95.

SERVICE.	1892-93.		1894-95.		Augmentation.	Diminution.
	\$	cts.	\$	cts.		
Dette Publique.....	1,445,031	34	1,537,562	51	92,531	17
Législation.....	199,769	84	199,788	00	18	16
Gouvernement Civil.....	251,908	20	253,877	56	1,969	36
Administration de la Justice, etc..	583,409	56	591,540	00	8,130	44
Instruction Publique, etc.....	384,960	00	383,760	00	1,200 00
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	201,328	17	281,390	00	80,061	83
Travaux et Edifices Publics :						
Ordinaires.....	104,528	88	106,176	05	1,647	17
Extraordinaires.....	238,264	10	146,877	38	91,386 72
Institutions de Bienfaisance, y compris les asiles d'aliénés.....	355,71	00	323,047	25	32,677 75
Services divers.....	425,59	76	340,169	83	85,427 93
	\$4,190,522	85	\$4,164,188	58	\$184,358	13
	\$26,334 27		\$26,334 27			

ÉTAT comparatif des dépenses 1892-93 et les dépenses des estimés pour l'exercice 1895-96.

SERVICE.	1892-93.	1895-96.	Augmenta- tion.	Diminution.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Dette Publique.....	1,445,031 34	1,526,717 44	81,686 10	
Législation.....	199,769 84	197,694 90		2,074 94
Gouvernement Civil.....	251,908 20	255,577 56	3,669 36	
Administraion de la Justice, etc..	583,409 56	566,540 00		16,869 56
Instruction Publique, etc.....	384,960 00	382,760 00		2,200 00
Agriculture, Immigration et Colo- nisation.....	201,338 17	234,400 00	33,071 83	
Travaux et Edifices Publics :				
Ordinaires.....	104,528 88	95,707 20		8,821 68
Extraordinaires.....	238,264 10	31,500 00		206,764 10
Institutions de Bienfaisance y compris les asiles d'aliénés.....	355,725 00	326,078 25		29,646 75
Services divers.....	425,597 76	336,900 00		88,697 76
	\$4,190,522 85	\$3,953,875 35	\$118,427 29	\$355,074 79
	\$236,647 50		\$236,647 50	